



# Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

## Présentation écrite

*À la Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick*

*Le 23 mars 2006*

*Saint John, Nouveau-Brunswick*

Chef de file de la communauté

d'affaires francophone.

**Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.**  
236, rue St-George, bureau 314, Moncton, N.-B. E1C 1W1  
téléphone : (506) 857-3143 sans frais : 1-800-561-4446  
cenb@cenb.com www.cenb.com

télécopieur : (506) 857-9906

Le **Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB)** apprécie l'occasion que lui donne la Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick (la « Commission ») de faire part de ses préoccupations et de ses idées sur la demande de la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick pour des modifications aux tarifs, frais et droits applicables à ses services.

Le CÉNB est le plus grand réseau de gens d'affaires francophones au Nouveau-Brunswick; une association sans but lucratif, indépendante et apolitique regroupant près de 1000 membres. La mission du CÉNB est de rassembler et de mobiliser la communauté d'affaires francophone pour promouvoir son développement et sa compétitivité.

Le CÉNB est soucieux de la dette considérable accumulée par Énergie NB (ENB). Cette dette, amassée au cours des dernières décennies ne fait que grandir et nuit à la bonne gestion d'ENB. Malheureusement, le problème auquel nous faisons face aujourd'hui est plus grand qu'il ne l'aurait été si cette démarche avait été entreprise plus tôt. La demande d'augmentation des tarifs arrive au plus mauvais temps vu les augmentations presque quotidiennes du prix de l'essence et la montée rapide de la valeur du dollar canadien. Ces deux situations font en sorte que plusieurs entreprises et secteurs d'entreprises souffrent déjà de coûts excédents. Nous argumentons toutefois que ceci ne fait qu'accentuer la nécessité d'agir. Les coûts de l'électricité montent justement à cause d'une augmentation du prix des combustibles, ce qui ne fera qu'ajouter à la dette d'ENB. La partie de la dette que l'on tarde à payer va se multiplier et on redemandera plus tard des comptes encore plus élevés.

De demander à la Commission de remettre à plus tard l'augmentation des tarifs et le paiement des obligations d'ENB ne nous semble pas une option valable. Le problème a été repoussé pendant des années par les divers gouvernements, et nous ne pouvons justifier une continuation de ce cycle vicieux. Le CÉNB croit qu'ENB doit fonctionner comme une corporation avec des coûts et revenus raisonnables et justifiables. À notre avis, la solution n'est pas, toutefois, de mettre de l'argent à tour de bras dans ENB.

Le CÉNB suggère ce qui suit :

- 1- Il faut jeter un regard sérieux sur la gestion et sur le fonctionnement d'ENB. L'efficacité d'ENB, qui se veut une entreprise, doit être mesurée. S'il y a des économies ou des améliorations à faire au niveau de sa productivité, celles-ci doivent être trouvées et effectuées. Nous suggérons qu'un exercice posé soit exécuté sans délai par un groupe de travail indépendant et que toute augmentation demandée aux tarifs soit ajustée à la lumière des résultats de l'étude. Si ENB veut être traitée comme une entreprise privée, elle doit être tenue responsable de ses actions et accepter de serrer la ceinture lorsque les circonstances l'exigent. Rares sont les entreprises qui réussissent à refiler une augmentation de 10 à 13 % à leurs clients.
  
- 2- Le processus par lequel est faite la révision des taux par la Commission doit être rendu plus transparent. L'information pertinente à une prise de décision en ce qui touche l'augmentation des tarifs doit être à la disposition de la Commission et du public. Le ratio revenus/coûts, par exemple, est d'une importance primordiale et la Commission ainsi que les divers intervenants devraient pouvoir se pencher sur ses composantes. De plus, la population doit croire en l'imputabilité des dirigeants d'ENB. ENB doit rendre compte de ses mauvaises décisions et traiter de façon appropriée les responsables. La fréquence du processus de révision des coûts pourrait aussi être réévaluée.
  
- 3- Le plan initial découpant ENB en une corporation financière et quatre filiales prévoyait la vente d'actifs de la Corporation. Il prévoyait aussi la promotion de la compétition dans le secteur. Ces choses ne se sont pas produites. Les grandes utilisatrices ont l'option de réduire leur approvisionnement auprès d'ENB, mais elles peuvent être tenues de verser des droits d'annulation qui ne sont pas déterminés. Puisqu'elles ne connaissent pas le coût du retrait, les entreprises ne sont pas encouragées à se retirer du service d'ENB, ce qui nuit à la création d'un

marché plus compétitif. Les droits d'annulation doivent être suffisants pour éviter d'alourdir le fardeau des plus petits utilisateurs, mais ils doivent aussi être connus. Une politique de retrait serait de mise. Pour ce qui est de la vente des actifs de la Corporation, celle-ci ne s'est pas réalisée. Le CÉNB propose que ces éléments du plan soient revisités et que des mesures soient prises afin d'atteindre les objectifs initiaux.

- 4- À cause de la dette considérable d'ENB, même à la suite d'un exercice d'amélioration de l'efficacité de la Corporation, des augmentations de tarifs seront de toute évidence incontournables. Pour certaines entreprises, les augmentations seront difficiles à absorber mais gérables. Les entreprises œuvrant dans les secteurs qui dépendent en plus grande mesure sur l'électricité, vont cependant subir un plus grand choc. Le gouvernement de la province pourrait choisir, à court terme, de venir en aide à celles-ci ou à ces secteurs après avoir analysé l'impact sur les entreprises. La province pourrait aussi choisir de faire un investissement en capital dans ENB en reconnaissance du fait qu'elle est responsable en grande partie de l'accumulation de la dette de la Corporation. Cela aurait pour but de baisser les dépenses d'opération d'ENB.
- 5- À long terme, le CÉNB suggère que les grandes utilisatrices d'électricité pourraient bénéficier d'un investissement stratégique dans un projet commun de création d'énergie comme Belledune 2, par exemple. Un tel projet par le secteur privé favoriserait la compétitivité et le développement des entreprises participantes et aurait, par surcroît, les avantages suivants :
  - l'augmentation de la compétition dans le marché énergétique ;
  - des impacts économiques importants pour la province et en particulier dans la région du Nord-Est et en régions éloignées des grands centres.

Le CÉNB suggère aussi qu'une gestion plus efficace de la consommation de l'électricité au niveau provincial réduirait la dépendance d'ENB sur les sources

d'énergie plus coûteuses qui sont utilisées en heures de pointe. Une diminution de la consommation de l'électricité durant les heures de pointe réduirait les coûts de production d'ENB et donc le coût au client. Une plus grande concertation d'efforts doit être entreprise à cet effet.

Enfin, ENB devrait poursuivre les efforts envers l'utilisation de l'énergie renouvelable.